

Demande de défense d'immunité parlementaire de Aldo Patriciello

2008/2323(IMM) - 22/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 643 voix pour, 5 voix contre et 12 abstentions de ne pas défendre l'immunité et les privilèges d'Aldo PATRICIELLO (membre italien du Parlement), et ce, pour les raisons suivantes : la demande a trait à une procédure pénale engagée par le tribunal de Campobasso (IT) pour – entre autre- détournement de fonds publics.

Sachant que les faits incriminés ne peuvent être considérés comme des "opinions", le Parlement estime que l'immunité de M. Patriciello ne peut être défendue.